Intervention d'Alain Lambert, sénateur-maire d'Alençon

lors de la séance solennelle du 30e anniversaire de l'intercommunalité

Alençon, le samedi 27 novembre 1999

Je déclare ouverte la séance solennelle du 30e anniversaire de notre intercommunalité en Alençon.

Mes chers collègues, maires, membres du Bureau et du Conseil de Communauté, en votre nom à tous, je souhaite la très chaleureuse bienvenue, au sein de notre Assemblée :

- à monsieur Didier Martin, secrétaire général représentant M. le préfet de l'Orne dont la présence symbolise l'engagement et la fidélité de l'État, à nos côtés, puisqu'il y a trente ans la séance d'installation du District fut présidée par le préfet lui-même.

- à Gérard Burel, président du Conseil général que je remercie d'être des nôtres en raison de l'importance, depuis les lois de décentralisation, de l'alliance ambitieuse qui doit unir une ville chef-lieu et son département.

- à Yves Deniaud, député de l'Orne, membre de notre Conseil,
- à Daniel Goulet, sénateur de l'Orne,
- aux conseillers régionaux et généraux

J'ai également le plaisir d'accueillir :

- Mesdames et messieurs les conseillers municipaux,
- Monsieur le président du Pays d'Alençon,
- Les personnels de l'Etat, de la ville et de la Communauté,

Notre Communauté urbaine d'Alençon est jeune. Mais elle est l'héritière du District, né, lui, il y a trente ans.

Je rendrai un vibrant et reconnaissant hommage aux artisans fondateurs de notre coopération intercommunale.

En scellant ce contrat, en nouant cette alliance, ils engagèrent la ville d'Alençon, ses villes et communes voisines, dans la voie féconde de la coopération intercommunale.

Je citerai donc Jean Cren, alors maire d'Alençon ; Lucien Biron, ancien maire de Cerisé ; Bernard Suard, alors maire de Condé-sur-Sarthe,
Emile Barbe, alors maire de Damigny ; Yves Dossal, alors maire de Saint-Germain-du-Corbéïs, dont il est aujourd'hui le maire honoraire ; il est présent ce soir, qu'il soit remercié de sa fidélité, et Jules Geneslé, alors maire de Valframbert.

Jean Cren, Bernard Suard, Emile Barbe et Jules Geneslé nous ont quittés, mais ils auront marqué l'histoire de notre communauté.Qu'il me soit permis de saluer plus particulièrement la mémoire de Jean Cren, maire d'Alençon, premier président du District.

Dans cette même salle, le 29 novembre 1969, ses premières paroles furent les suivantes : "La décision de former le District d'Alençon traduit des options qui vont marquer, à l'avenir, les populations de toute l'agglomération".

S'ouvrait, en effet, une grande et belle page d'histoire entre 6 communes pionnières : Alençon, Cerisé, Condé-sur-Sarthe, Damigny, Saint-Germain-du-Corbéïs, Valframbert et leurs 38 000 habitants.

Jean Cren ajoutait : "Nous sommes désormais une force, et nous le serons d'autant plus que nous saurons rester unis, et que nous saurons faire appel dans l'avenir aux sentiments qui nous animent aujourd'hui, à savoir les sentiments de justice et de solidarité.

Il puisait cette conviction dans sa vision du District : une structure souple, ouverte sur l'avenir, susceptible d'évoluer pour répondre toujours au plus près aux besoins de la population de l'agglomération.

Il l'invitait d'ores et déjà à s'ouvrir à de nouvelles communes ; celle du Chevain répondra rapidement à cette invitation. Il appelait également à plus d'intégration, à de nouvelles missions pour cette jeune intercommunalité.

Je veux, en cet instant, rendre également hommage à Pierre Mauger, mon prédécesseur à la Mairie d'Alençon qui fut pendant 12 ans président du District. Il m'a demandé de vous exprimer ses sincères regrets de ne pouvoir être, en cet instant, parmi nous. Je suis absolument convaincu que sa santé qui se rétablit lui permettra de reprendre prochainement sa place au sein de notre assemblée.

Je me fais, à sa demande, son interprète pour vous dire son grand attachement à notre institution communautaire et à l'œuvre accomplie à laquelle il reste si affectivement attaché. Après Jean Cren qui eut l'ardente volonté de fonder le District, Pierre Mauger prolongea l'œuvre en veillant à ce que l'harmonie et la dynamique communautaires ne soient pas affectées par les alternances politiques qui sont le propre de la démocratie.

Trente années d'existence

Trente années donc se sont écoulées depuis notre création. Trente années fructueuses. Un défi majeur et permanent nous était lancé : accompagner les nouvelles réalités humaines, économiques et sociales qu'en permanence nous présente la modernité. Et ce défi, nous l'avons, je crois, bien relevé.

L'agglomération d'Alençon peut être fière de son intercommunalité.

De six communes en 1969, nous sommes aujourd'hui 19 et nous dépassons les 52.000 habitants.

L'annonce de la supression du cadre institutionnel districal nous a appelés à nous adapter. Vite. Nous avons fait le choix de bondir vers le sommet de l'édifice communautaire pour revêtir l'habit juridique suprême des communautés urbaines.

Je rappellerai brièvement, pour l'histoire, quelques étapes de cette transformation accélérée.

Le 10 juillet 1995, au lendemain du renouvellement municipal, est installé le Conseil de District.

Dès le 22 décembre, 5 nouvelles communes le rejoignent (Champfleur, Lonrai,

Hesloup, Mieuxcé, la Ferrière-Bochard). Ce même mois de décembre, le Parlement adopte une loi autorisant la transformation des districts en Communautés urbaines.

Nous sommes déjà en 1996.

Le 22 mai, le Tribunal administratif annule l'adhésion de Mieuxcé et de la Ferrière-Bochard. Le 4 juillet : au lendemain de l'annonce gouvernementale de la probable suppression du cadre juridique districal, j'engage le bureau de District à étudier avec célérité les voies d'évolution possible. Le 19 septembre, l'hypothèse d'une transformation en Communauté urbaine est officiellement mise à l'étude.

En octobre, Mieuxcé et la Ferrière-Bochard réintègrent le District.Le 28 novembre, le Conseil de District s'oblige lui-même à se prononcer avant la fin de l'année sur son éventuelle transformation. Le 12 décembre, il vote sa transformation en Communauté urbaine. Les 19 et 26, les Conseils municipaux de chacune des communes délibèrent. Le 31 décembre, l'arrêté interpréfectoral décide la création de la communauté urbaine d'Alençon, soit 30 ans, jour pour jour, après la promulgation de la loi établissant les Communautés urbaines.

Cette transformation-éclair de notre intercommunalité s'imposait. Désormais la loi fixe un seuil de 500.000 habitants pour les Communautés urbaines. Nul, j'imagine, ne regrette aujourd'hui cette décision.

Grâce à sa transformation, grâce aux transferts massifs de compétences, la Communauté urbaine a vu s'accroître la participation financière de l'Etat, celle-ci a été multipliée par six.

La transformation en communauté nous a hissés en première division, aux côtés des grandes agglomérations françaises (Lyon, Bordeaux, Lille, Strasbourg et sans doute demain Nantes, Marseille …). En 2 ans, nous en avons pris la tête en matière d'intégration fiscale.

Portées par cette dynamique, les missions communautaires se sont renforcées et élargies.

Les équipements et les services qu'offre la ville-centre sont désormais accessibles, aux mêmes conditions, à tous les habitants de l'agglomération.

La Communauté est désormais compétente dans les domaines suivants : l'assainissement, l'adduction d'eau, le traitement des ordures ménagères, le développement économique, l'urbanisme, les transports urbains, l'enseignement supérieur et plus récemment la culture, le tourisme, la vie associative, la petite enfance ou la politique en faveur des personnes âgées.

En trente ans, les réalisations se sont accélérées. Les travaux d'équipement inscrits au BP 70 du District s'élevaient à 35.300 francs, ils représentent aujourd'hui 50,8 millions.

Je citerai parmi les plus importantes réalisations :

— L'enseignement supérieur sur le site de Monfoulon, avec la plasturgie, l'IUT et le pôle universitaire,

— L'aménagement de zones d'activités,

— Notre participation au désenclavement de notre agglomération avec les

déviations routières et autoroutières,

— La piscine communautaire qui s'ouvrira au public en juin prochain,

— Les entrées d'agglomération,

— Les infrastructures d'adduction d'eau, d'assainissement (avec la future station d'épuration pour un montant de 100 millions de francs) et du traitement des ordures ménagères (avec notamment le tri sélectif),

— La petite enfance,

— La résidence "Charles Aveline",

— Le Contrat de ville qui annonce le Contrat d'agglomération.

— Tous nos projets enfin dans les domaines de l'habitat, du cadre de vie, du patrimoine inscrits dans notre projet d'agglomération.

Ainsi s'est forgé, au fil des ans, auprès des élus comme entre les habitants, un réel sentiment d'appartenance à une même communauté. Les Journées du patrimoine qui ont connu un large succès en sont un bel exemple.

Par ce nouvel élan, cette nouvelle dynamique, les clivages et les divergences de vues s'estompent, nous établissons un trait d'union entre le monde rural et le milieu urbain, et tissons des liens entre ces deux ensembles interdépendants et pourtant bien différents.

Oui. Notre communauté solidaire, ambitieuse, ouverte sur le monde est bien une communauté "de cœur et d'esprit".

L'agglomération demain

En cette fin de siècle, au moment où l'histoire s'accélère, où s'annoncent de nouvelles mutations économiques, sociales et politiques, il nous faut porter loin notre regard, élever notre réflexion et notre action, les inscrire dans une vision vaste et ambitieuse.

La transformation en Communauté urbaine offre une réponse, mais il nous faut déjà imaginer le paysage intercommunal pour les 30 années qui viennent. Seule une volonté forte et une coopération élargie nous aideront à nous insérer dans un réseau cohérent et efficace de développement économique.

Je fais l'hypothèse que la centaine de communes qui forme aujourd'hui le pays d'Alençon sera demain associée au sein d'une même structure qui fédèrera, sans doute, les communautés entr'elles. Certes, la nature juridique du lien reste à définir, peut-être même à inventer. Sans doute sera-t-elle proche de la forme fédérative.

Mais je veux redire solennellement aujourd'hui combien je crois en la nécessité d'avoir de l'audace, de savoir toujours anticiper, de bâtir nous-mêmes notre avenir sans attendre qu'on le fasse pour nous ou sans nous. Ces visions ambitieuses d'avenir commandent, à l'évidence, de dépasser les contingences partisanes et les turbulences électorales pour avoir le courage de dessiner le territoire attractif qui sera celui des générations futures.

Oui, notre agglomération est promise à un bel avenir. Et elle le veut. Elle souhaite, monsieur le secrétaire général, monsieur le président du Conseil général que se noue un partenariat ambitieux entre l'Etat et le département de l'Orne, auquel vous avez si bien su, monsieur le président, associer le département de la Sarthe.

Elle dispose désormais d'atouts considérables qui lui ont fait défaut dans le passé (je pense à l'élargissement des formations supérieures et aux liaisons routières et autoroutières).

Ces atouts, elle doit les conjuguer avec son cadre de vie exceptionnel. La venue de Saint-Céneri et de Saint-Nicolas conforte la belle signature verte de notre agglomération : elle est synonyme de douceur, d'art de vivre et de qualité de vie.

L'environnement, la culture, le sport, les loisirs vont relever de plus en plus de tout ce qui fonde la vie moderne et auxquels chacun aspire. Les nouvelles technologies de l'information et de la communication dessinent également de nouveaux champs où nous devrons être au premier rang.

En cette fin de 20e siècle, le développement d'une agglomération comme la nôtre est une formidable aventure humaine à laquelle nous devons offrir, chacun, le meilleur de nous-mêmes. C'est ce message de mobilisation et d'espoir que je vous délivre, ce soir, au nom de tous mes collègues, pour que gagne et vive la Communauté urbaine d'Alençon.

Alain Lambert, sénateur-maire d'Alençon
Président de la Communauté urbaine d'Alençon